

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Commune de Rodilhan

à rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° DP 030356 21 N0014

Déposé le : 03/05/2021

Demandeur(s) : SARL LES TILLOISES

Pour : Division parcellaire en 4 lots à bâtir

Référence Cadastre : ZD 125

Adresse du terrain : 343 Rue Jean BOUIN

RODILHAN (30230)

Le Maire

à

SARL LES TILLOISES

80 René Panhard

30900 NÎMES

Le Maire,

Affaire suivie par Porquet Magali,

Certificat de Déclaration Préalable Tacite délivré par Le Maire

Le présent certificat confirme que la SARL LES TILLOISES représentée par Philippe ARNAUD, est titulaire d'une demande de Déclaration Préalable enregistrée sous le numéro 03035621N0014 depuis le 03/06/2021, pour le projet ci-dessus référencé.

- **Division parcellaire**
- **Création de 4 lots à bâtir**

Les travaux éventuels de démolition ne pourront être entrepris avant quinze jours après la date d'autorisation, conformément à l'article R452-1 du code de l'urbanisme.

Ce certificat est délivré en application de l'article R424-13 du code de l'urbanisme.

RODILHAN, le 4 Juin 2021

Pour le Maire et par délégation,
L'adjoint délégué à l'Urbanisme,

Denis Wyszowski



INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

-DROITS DES TIERS : L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'enseulement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.